

## **Commentaire présenté à l'Office des Transports du Canada (Commentaire présenté avec le formulaire)**

**Sujet:** Consultation sur le rapport du Groupe Conseil UDA et la réponse de CMQR relativement à la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic

**Nom:** Julie Morin - Ville de Lac-Mégantic

**Date:** 2026-06-29

La Ville de Lac-Mégantic remercie l'Office des transports du Canada de lui offrir l'occasion de présenter ses observations à la suite de la publication de l'expertise hydrogéologique indépendante réalisée par la firme UDA.

Depuis les événements tragiques de 2013, notre communauté porte un objectif clair, constant et partagé : voir se réaliser la voie de contournement ferroviaire. Cette infrastructure constitue la mesure la plus importante pour assurer la sécurité durable de notre population, favoriser le développement de notre territoire et permettre à notre communauté de poursuivre pleinement sa reconstruction, son rétablissement

Depuis le début de ce long processus, la Ville de Lac-Mégantic a toujours choisi d'accorder sa confiance aux experts mandatés pour évaluer le projet sous toutes ses dimensions. Les nombreuses études réalisées au fil des années, ainsi que les analyses indépendantes exigées par les différentes autorités, témoignent du sérieux avec lequel ce dossier a été traité.

À cet égard, nous saluons la décision de l'Office des transports du Canada de mandater une expertise hydrogéologique indépendante. Cette démarche démontre la rigueur, l'impartialité et la prudence qui caractérisent l'analyse de ce projet d'envergure. Le fait qu'une firme indépendante ait pu revoir l'ensemble de la documentation, formuler ses propres recommandations et confirmer ses conclusions malgré les commentaires reçus du promoteur et de Transports Canada constitue un élément rassurant pour notre communauté.

Nous retenons principalement des conclusions d'UDA que les bases du projet sont solides, qu'aucun impact lié à l'eau n'a été identifié comme étant à la fois permanent, impossible à corriger et suffisamment grave pour empêcher la réalisation du projet, et

qu'aucun risque n'a été identifié pour les puits municipaux.

Nous prenons également acte des recommandations formulées afin de réduire davantage les incertitudes et d'assurer une protection accrue des citoyens, des puits privés, des milieux naturels et des écosystèmes.

La Ville de Lac-Mégantic est favorable à ce que ces recommandations soient intégrées, lorsque pertinent, aux conditions d'autorisation du projet. Nous croyons qu'il est tout à fait possible de concilier la réalisation rapide de la voie de contournement avec la mise en place de mesures additionnelles de surveillance, de suivi et d'intervention permettant de limiter les risques au maximum.

Nous appuyons notamment :

- la mise en place d'un protocole clair d'intervention advenant un impact sur un puits privé;
- un programme de suivi hydrogéologique à long terme;
- des mécanismes transparents de surveillance et de communication avec les citoyens concernés;
- toute mesure permettant de renforcer la protection des milieux naturels sans compromettre l'échéancier de réalisation du projet.

Enfin, nous insistons sur un point fondamental : ces recommandations ne doivent pas devenir un motif pour repousser une fois de plus la réalisation du projet.

Notre communauté attend la voie de contournement depuis plus de treize ans. Chaque étape réglementaire a été franchie avec patience, dans le respect des processus établis et des décisions des autorités compétentes. Les citoyens de Lac-Mégantic ont démontré une résilience exceptionnelle tout au long de ce parcours.

À la veille du 6 juillet, la Ville de Lac-Mégantic demande à l'Office des transports du Canada d'autoriser la réalisation du projet de voie de contournement ferroviaire, en y intégrant, au besoin, les mesures d'atténuation et de suivi jugées appropriées, sans qu'il en résulte de nouveaux délais dans la délivrance de cette autorisation ou dans le début de la construction.

Enfin, nous remercions l'Office des transports du Canada pour le sérieux avec lequel il a

conduit cette analyse et pour l'attention portée aux préoccupations de notre communauté.

## **Attachement No1**



Lundi 29 juin 2026

## **Avis de la Ville de Lac-Mégantic**

### **Consultation publique de l'Office des transports du Canada sur l'expertise hydrogéologique indépendante demandée relativement au projet de voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic**

La Ville de Lac-Mégantic remercie l'Office des transports du Canada de lui offrir l'occasion de présenter ses observations à la suite de la publication de l'expertise hydrogéologique indépendante réalisée par la firme UDA.

Depuis les événements tragiques de 2013, notre communauté porte un objectif clair, constant et partagé : voir se réaliser la voie de contournement ferroviaire pour éloigner le train des milieux habités, pour éloigner le traumatisme de la communauté. Cette infrastructure constitue la mesure la plus importante pour assurer la sécurité durable de notre population, favoriser le développement de notre territoire et permettre à notre communauté de poursuivre pleinement sa reconstruction, son rétablissement.

Depuis le début de ce long processus, la Ville de Lac-Mégantic a toujours choisi d'accorder sa confiance aux experts mandatés pour évaluer le projet sous toutes ses dimensions. Les nombreuses études réalisées au fil des années, ainsi que les analyses indépendantes exigées par les différentes autorités, témoignent du sérieux avec lequel ce dossier a été traité.

À cet égard, nous saluons la décision de l'Office des transports du Canada de mandater une expertise hydrogéologique indépendante. Cette démarche démontre la rigueur, l'impartialité et la prudence qui caractérisent l'analyse de ce projet d'envergure. Le fait qu'une firme indépendante ait pu revoir l'ensemble de la documentation, formuler ses propres recommandations et confirmer ses conclusions malgré les commentaires reçus du promoteur et de Transports Canada constitue un élément rassurant pour notre communauté.

Nous retenons principalement des conclusions d'UDA que les bases du projet sont solides, qu'aucun impact lié à l'eau n'a été identifié comme étant à la fois permanent, impossible à corriger et suffisamment grave pour empêcher la réalisation du projet, et qu'aucun risque n'a été identifié pour les puits municipaux.

Nous prenons également acte des recommandations formulées afin de réduire davantage les incertitudes et d'assurer une protection accrue des citoyens, des puits privés, des milieux naturels et des écosystèmes.

La Ville de Lac-Mégantic est favorable à ce que ces recommandations soient intégrées, lorsque pertinent, aux conditions d'autorisation du projet. Nous croyons qu'il est tout à fait possible de concilier la réalisation rapide de la voie de contournement avec la mise en place de mesures additionnelles de surveillance, de suivi et d'intervention permettant de limiter les risques au maximum.

Nous appuyons notamment :

- ✓ la mise en place d'un protocole clair d'intervention advenant un impact sur un puits privé;
- ✓ un programme de suivi hydrogéologique à long terme;
- ✓ des mécanismes transparents de surveillance et de communication avec les citoyens concernés;
- ✓ toute mesure permettant de renforcer la protection des milieux naturels sans compromettre l'échéancier de réalisation du projet.

Enfin, nous insistons sur un point fondamental : ces recommandations ne doivent pas devenir un motif pour repousser une fois de plus la réalisation du projet.

Notre communauté attend la voie de contournement depuis plus de treize ans. Chaque étape réglementaire a été franchie avec patience, dans le respect des processus établis et des décisions des autorités compétentes. Les citoyens de Lac-Mégantic ont démontré une résilience exceptionnelle tout au long de ce parcours.

Aujourd'hui, notre communauté aspire à tourner une nouvelle page de son histoire. La voie de contournement représente bien plus qu'un projet d'infrastructure ferroviaire : elle est une condition essentielle à la sécurité de nos citoyens, à notre développement futur et au legs collectif que nous souhaitons laisser aux générations qui suivront.

En conclusion, à la veille du 6 juillet, cette date importante qui ravive bien des émotions et de lourds souvenirs dans notre communauté, la Ville de Lac-Mégantic demande à l'Office des transports du Canada d'autoriser la réalisation du projet de voie de contournement ferroviaire, en y intégrant, au besoin, les mesures d'atténuation et de suivi jugées appropriées, sans qu'il en résulte de nouveaux délais dans la délivrance de cette autorisation ou dans le début de la construction.

Enfin, nous remercions l'Office des transports du Canada pour le sérieux avec lequel il a conduit cette analyse et pour l'attention portée aux préoccupations de notre communauté.

Respectueusement,



---

Julie Morin  
Mairesse